



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 13 septembre 2022

Membres présents : Mme THIRIOT Sandrine, MM. DESCHAMPS Bernard, SCHOTT René, CHARUEL Francis et BOURGEOIS Cyrille

Membres excusés : MM. CHANOT Denis et NICOLE Marc.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

M. FAY Daniel, président du District Meusien de Football, assiste à la commission.

Le président du District et l'ensemble de la commission présentent leurs plus sincères condoléances à M. Marc NICOLE à la suite du décès de son papa. De plus, Marc ayant subi une intervention chirurgicale, la commission lui souhaite un prompt rétablissement.

Le président du District et les membres de la Commission souhaitent la bienvenue à M. Francis CHARUEL.

CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Dossiers à traiter :

Reprise de dossier :

Match n°28529.1 : Fc Hettange – St Mihiel Maizey du 28 mai 2022
U18 Interdistricts Poule A

Frais de déplacements d'officiel

À la suite du forfait de l'équipe U18 Interdistricts de St Mihiel Maizey pour la rencontre citée en rubrique (forfait entériné par la LGEF PV Commission Sportive Régionale du 09 juin 2022), l'arbitre s'était déplacé sur cette rencontre, **par conséquent, la commission va régulariser les frais de déplacements de l'arbitre (M. WEBER Steve) et débitera le compte club du FC Saint Mihiel.**

Frais financiers à la charge du Fc St Mihiel (503693) :

Frais de déplacements de l'arbitre : 32.80 €

Secrétariat assuré par M. SCHOTT René

**Match n°50268.1 : A.S.T.T. Briey – Fc Bar le Duc 2 du 10 septembre 2022
U18 Interdistricts Poule A**

Forfait de l'équipe Fc Bar le Duc 2

La commission prend connaissance du courriel du Fc Bar le Duc reçu en date du 08 septembre 2022, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

A.S.T.T Briey bat Fc Bar le Duc 2 : 3 à 0 par forfait

Moins un point au classement pour l'équipe du Fc Bar le Duc 2.

Frais financiers à la charge du Fc Bar le Duc (551311) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 27.05 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'A.S.T.T Briey (503662) : 27.05 €.

Mme THIRIOT Sandrine et M. CHARUEL Francis n'ont participé ni à la délibération ni à la prise de décision.

Reprise du secrétariat par Mme THIRIOT Sandrine

**Match n°50364.1 : Fc Maxéville 1 – AFJ Terres Toulouses 1 du 17 septembre 2022
U15 Interdistricts Poule A**

Déclaration de forfait général de l'équipe du Fc Maxéville

La commission prend connaissance du courriel du Fc Maxéville reçu en date du 13 septembre 2022, qui déclare son équipe forfait générale pour le reste de la phase d'automne.

En conséquence, la commission décide :

AFJ Terres Toulouses 1 bat Fc Maxéville 1 : 3 à 0 par forfait

Moins un point au classement pour l'équipe du Fc Maxéville 1.

L'équipe du Fc Maxéville 1 est déclarée forfait générale pour le reste de la phase d'automne.

Frais financiers à la charge du Fc Maxéville (528908) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 23.50 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à AFJ Terres Toulouses (560464) : 23.50 €

Amende de forfait général : 47.00 €

CHAMPIONNATS DU DISTRICT DE LA MEUSE

Courriels :

Courriel du Fc Fains Veel :

La commission prend connaissance du courriel du Fc Fains Veel reçu en date du 11 septembre 2022, qui demande à retirer son équipe U13 du championnat D2 pour la repositionner en championnat U13 D3.

La commission en prend note et accède à la demande du Fc Fains Veel.

Courriel du Sc Commercy :

La commission prend connaissance du courriel du Sc Commercy reçu en date du 10 septembre 2022, qui déclare forfait général pour son équipe Séniors 2 avant le début du championnat de D3.

La commission en prend note et accède à la demande du Sc Commercy.

Frais financiers à la charge du SC Commercy (503591) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 63.20 €

Courriel de l'Us Etain Buzy :

La commission prend connaissance du courriel de l'Us Etain Buzy reçu en date du 13 septembre 2022, qui demande à retirer son équipe du championnat U13 D2 pour la repositionner en championnat U13 D3.

La commission en prend note et accède à la demande de l'Us Etain Buzy.

Dossiers à traiter :

Match n°50537.1 : Asc Seuil d'Argonne 1 – As Nixéville Blercourt 1 du 04 septembre 2022 Coupe Meuse Séniors A

Forfait de l'As Nixéville Blercourt

La commission prend connaissance du courriel de l'As Nixéville Blercourt reçu en date du 02 septembre 2022, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Asc Seuil d'Argonne 1 bat As Nixéville Blercourt 1 : 3 à 0 par forfait

L'Asc Seuil d'Argonne 1 est qualifiée pour le 2^{ème} tour de la Coupe Meuse Séniors A.

Frais financiers à la charge de l'As Nixéville Blercourt (528765) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 39.25 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'Asc Seuil d'Argonne (532619) : 39.25 €.

Match n° 50139.1 : Fc Revigny 2 – Entente Centre Ornain 2 du 28 août 2022 Séniors D2 groupe B

Match arrêté à la 60ème minute.

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre et constate que la rencontre a été arrêtée à la 60ème minute de jeu car l'équipe du Fc Revigny 2 s'est retrouvée réduite à sept (7) joueurs.

Considérant que l'équipe du Fc Revigny 2 avait inscrit dix (10) joueurs sur la feuille de match et que suite à la blessure de trois (3) joueurs, l'équipe s'est donc retrouvée à sept (7) joueurs ;

Considérant que le score à l'arrêt de la rencontre était de 7 buts à 0 en faveur de l'Entente Centre Ornain 2 ;

Considérant que l'équipe du Fc Revigny 2 est en infraction avec l'article 159 des RG de la FFF ainsi que l'article 24 § 2 des règlements généraux du District Meusien de Football ;

En conséquence, la commission décide :
Entente Centre Ornain 2 bat Fc Revigny 2 : 7 à 0 par pénalité.
Moins 1 point au classement pour l'équipe du Fc Revigny 2.

Frais financiers à la charge du Fc Revigny (544968) :
Frais forfaitaire de procédure : 32.50 €

COUPES MEUSE SENIORS :

Modification du calendrier :

Le 3^{ème} tour de la Coupe Meuse Séniors A aura lieu le 9 octobre 2022.

Le premier tour de la Coupe Meuse Séniors B aura lieu le 25 septembre 2022 et les 1/8^{ème} de finale auront lieu le 09 octobre 2022.

TIRAGE DE LA COUPE MEUSE SENIORS A :

2^{ème} tour :

Asc Charny 1 – Asc Seuil d'Argonne 1
Fc Belleray 1 – As Stenay Mouzay 1
Sc Commercy 1 – Es Tilly Avb
Asc Montiers sur Saulx 1 – As Val d'Ornain 1
Rc Saulx et Barrois 1 – Es Lérouville 1

TIRAGE DE LA COUPE MEUSE SENIORS B :

1^{er} tour :

Asl Mangiennes 2 – Us Etain Buzy 2
Fc Dugny 2 – Entente VHF 2
Fc Belleray 2 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 3
Es Tilly Avb 2 – Asc Charny 2
As Dieue Sommedieue 2 – Fc St Mihiel 2

Us Behonne Longeville 3 – Us Thierville 3
As Val d'Ornain 2 – Sc Les Islettes 2
Entente Sorcy Void Vacon 3 – Entente Centre Ornain 2
Entente Centre Ornain 3 – Ll Vaucouleurs 2
Es Lérrouville 2 – Entente Sorcy Void Vacon 2
Fc Fains Veel 2 – Fc Revigny 2

FESTIVAL U13 PITCH

Appel à candidature pour l'organisation des finales du festival U13 Pitch.

Les finales U13 Garçons et Filles auront lieu le 1^{er} avril 2023.

Il faut au minimum deux (2) terrains à 8 et un (1) terrain d'honneur

Si votre club est intéressé pour organiser ces finales, merci de proposer votre candidature en envoyant un mail au secrétariat du District Meusien de Football ou à Thierry Grandjean avant le 25 septembre 2022.

PROGRAMME DU 1^{er} TOUR DU FESTIVAL U13 PITCH :



1er tour FESTIVAL FOOTBALL U13

saison
2022/2023

FOOT à 8

samedi 17 septembre 2022

13h30 : rendez-vous sur le site avec votre feuille de matchs/jonglages

sauf pour le site de Longeville (RDV 13h00)

13h45 : début des jonglages

14h15 : début des rencontres



Terrain disponible à partir de 16H45 pour le match suivant

		EQUIPES				
Groupe	LIEU	1	2	3	4	5
A	LONGEVILLE RDV à 13h00	US BEHONNE LONGEVILLE	AS VAL D'ORNAIN	ENT REVIGNY CONTRISSON Forfait	RC SAULX B 2	
B	FAINS V	FC FAINS V	BAR LE DUC FC 2	RC SAULX B 1	ASCC SEUIL D'ARG	
C	VELAINES	ENT CO	ENT SORCY VV 2	ENY VIGNOT LEROUVILLE	MAIZEY L ST MIHIEL 2	
D	NIXEVILLE	FC VERDUN BGV 2	US ETAIN B 2	SC LES ISLETTES	US THIERVILLE 3	ENT NIXEVILLE THIERVILLE
E	DAMVILLERS	MANGIENNES SPINCOURT	AS STENAY M	US THIERVILLE 2	ENT VHF 2	FC VERDUN BGV 3

FORFAIT EXC : ENT REVIGNY CONTRISSON

Le premier de chaque groupe (5 équipes) et le meilleur deuxième (jonglages) des 5 groupes sont qualifiés le 2ème tour le samedi 22 octobre 2022 (6 équipes)

10 équipes sont exemptes : les 4 équipes INTERDISTRICTS et les 6 équipes D1

Attention : si les équipes ne font pas les jonglages, elles seront disqualifiées

En cas de problème, contactez Thierry GRANDJEAN 03 29 79 27 49
ou par mail à tgrandjean@meuse.fff.fr

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le président,
DESCHAMPS Bernard